



Regroupement et visa court sejour

Par **electronica**, le **02/10/2007** à **15:42**

Bonjour,

Je suis algérienne résidant en Algérie, je me suis mariée avec un gabonais (résidant en France depuis 15 ans) ayant une carte de résidence. Je voudrais savoir si au cours de la demande regroupement, je pourrais entrer sur le territoire français pour visite familiale / touristique ou pas. Le mariage a été célébré au Gabon.

Je voudrais avoir des précisions sur la possibilité d'un regroupement sur place en ayant un visa Schengen, et quelles sont les conséquences d'une telle démarche. Mais aussi est-ce qu'à partir d'un visa Schengen obtenu pour la France ou un autre état de l'UE (court séjour) je pourrais avoir un visa long séjour mention "vie privée / famille" ou bien une attestation temporaire me donnant le droit de rester sur le territoire français.